

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 54

Votants : 71 (dont 17 procurations)

N°20

OBJET :

PERSONNEL
COMMUNAUTAIRE

MODALITES DE
GRATIFICATION ET
DEFRAIEMENT DES
STAGIAIRES

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 21 juin 2022

Publiée ou notifiée
le : 21 juin 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARROT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°62), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Marilynne MORGAND à Joseph KUCHNA, Michel LAURENT à Alain VENUAT, Marie-José MORIER à Benjamin BAFOIL, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Jean-Claude BRAT, Pierre BONNET à Franck GONZALES, Yves-Jean BIGNON à Linda PELISSIER, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE à Frédéric AGUILERA, Alexis BOUTRY à Corinne IBARRA, Evelyne VOITELLIER à Claude MALHURET jusqu'à la délibération n°61), Patrick BLETHON à Jean-Sébastien LALOY, Christiane LEPRAT à Romain LOPEZ, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Henri SARRE à François SENNEPIN, Sylvie DUBREUIL à Jean-Dominique BARRAUD.

Absent représenté par leur suppléant :

M. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE.

Absents excusés :

Mmes MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Philippe COLAS, Bertrand BAYLAUCQ, Alexandre GIRAUD, Jean-Michel MEUNIER.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code l'éducation et notamment ses articles L.124-6, R.124-6 et D.124-8,

Vu l'avis consultatif du Comité technique, en date du 15 juin 2022,

Considérant que l'accueil d'étudiants permet de renforcer les liens de Vichy Communauté avec les établissements d'enseignement du territoire notamment et d'offrir une première expérience professionnelle,

Considérant que le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification,

Considérant que l'obligation de gratification est effective pour les stages de plus de deux mois (plus de 308 heures),

Propose au Conseil Communautaire :

- A compter du 1^{er} juillet 2022, d'acter la gratification et le défraiement des stagiaires comme suit :

Stages inférieurs à 2 mois et jusqu'à 8 semaines :

- Gratuité des repas pris au Restaurant Universitaire sur présentation du justificatif en vigueur ;

Stages supérieurs à deux mois (plus de 8 semaines) en continu ou non sur une même année scolaire ou universitaire :

- Gratification selon le taux légal en vigueur ;
- Prise en charge, à hauteur de 50%, des frais de déplacements engagés par les stagiaires pendant les périodes de présence dans les services de Vichy Communauté, en ce qui concerne les frais de transport en commun entre le lieu de résidence et le lieu de travail, sur présentation de justificatifs, et dans la limite des plafonds réglementaires, et
- Gratuité des repas pris au Restaurant Universitaire sur présentation du justificatif en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver ces propositions,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté, le 16 juin 2022.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

 Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis,
OU=0002 433998903,
CN=Certinomis - Easy CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : mardi 21 juin 2022 09:13:58

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°20 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIIN 2022 -

Objet de l'acte : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODALITES DE GRATIFICATION ET
DEFRAIEMENT DES STAGIAIRES

.....
Date de décision: 16/06/2022

Date de réception de l'accusé 21/06/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16JUI2022_20

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220616-16JUI2022_20-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .4

Fonction publique

Autres categories de personnels

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 20.pdf (99_DE-003-200071363-20220616-16JUI2022_20-DE-1-
1_1.pdf)